1. Conditions de garantie

Chez Danfoss, nous tenons à fournir des produits de qualité supérieure et durables. Si, contre toute attente, vous deviez rencontrer un problème avec votre produit, vous constaterez que Danfoss propose un niveau de garantie très élevé. Cette garantie prend effet à compter de la date d'achat du produit de chauffage électrique Danfoss. L'achat ne devant pas avoir été réalisé plus de 2 ans après la date de fabrication du produit. La garantie Danfoss s'applique selon les conditions suivantes : pendant la durée de la garantie, Danfoss fournira un produit comparable neuf ou réparera le produit. La garantie concerne les produits défectueux en raison d'une mauvaise conception, d'un défaut de matériaux ou de fabrication. La décision relative à la réparation ou au remplacement est à la seule discrétion de Danfoss.

Nous vous offrons les meilleures garanties du marché.

Nous proposons deux types de garantie : **garantie du produit et garantie totale valables à partir du 1er juillet 2021**.

Garantie du produit

La garantie du produit est valable pendant la période de garantie convenue et doit proposer un nouveau produit comparable ou une réparation du produit s'il s'avère défectueux en raison d'une mauvaise conception, d'un défaut de matériaux ou de fabrication. Cette garantie couvre tous nos produits qui ne sont pas couverts par la garantie totale. Sa durée peut varier en fonction des différents types de produits (comme indiqué dans le tableau ci-dessous).

La garantie du produit couvre les coûts suivants :

- remplacement du produit par un nouveau produit comparable ou réparation du produit
- frais de transport

Garantie totale

Si le produit est couvert par une garantie totale, en plus de la réparation ou du remplacement du produit défectueux, Danfoss indemnisera également les coûts d'installation et tout dommage aux matériaux de sol/surface (par ex. maçonnerie, carrelage et parquet), si ces dommages sont causés par le produit défectueux ou résultent inévitablement de la réparation du produit défectueux. À l'exception de ces coûts et dommages, Danfoss ne sera pas tenu responsable des pertes résultantes ou des dommages indirects ou accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, des dommages matériels ou des dépenses de frais généraux supplémentaires. Aucune prolongation de la période de garantie suite aux réparations effectuées ne sera accordée.

La garantie totale s'applique aux câbles et trames chauffantes résistifs prêts à l'emploi. Vous trouverez des groupes de produits spécifiques dans le tableau ci-dessous.

La garantie totale couvre les coûts suivants :

- inspection de la réclamation au titre de la garantie
- remplacement du produit par un nouveau produit comparable ou réparation du produit
- paiements pour l'installation
- matériaux de sol de type ou de niveau de prix similaire (par ex. dommages à la maçonnerie et au carrelage)
- frais de transport

La garantie est valable uniquement si le CERTIFICAT DE GARANTIE est complété correctement, conforme aux instructions ; et si le défaut est immédiatement signalé à l'installateur ou au vendeur et que la preuve d'achat est fournie. La garantie ne couvre pas les dommages provoqués par des conditions d'utilisation incorrectes, une mauvaise installation ou une installation effectuée par un installateur non agréé. Tous les travaux seront facturés intégralement si Danfoss est tenu d'inspecter ou de réparer des défauts dus à l'une des situations susmentionnées. La garantie Danfoss ne couvre pas les produits qui n'ont pas été intégralement payés. À tout moment, Danfoss fournira une réponse rapide et efficace à ses clients pour toute réclamation ou demande. Toutes les réclamations ne répondant pas aux conditions ci-dessus sont expressément exclues de la garantie Danfoss.

Pour tous nos produits, nous offrons les garanties suivantes* :

		Trames chauffantes prêtes à l'emploi :	
GARANTIE À VIE Produit Installation Sol/Surface **		• ECinfracable	
	Câbles chauffants prêts à l'emploi :	**Trames chauffantes prêtes à l'emploi :**	
20 ANS GARANTIE Produit Installation Sol/Surface	• ECflex • ECbasic • ECfreeze • ECsnow • ECasphalt • ECsafe	• ECflex • ECmat • ECheat • ECsafe • ECsnow • ECasphalt	
	Câbles chauffants prêts à l'emploi :		
20 ANS GARANTIE Produit	• ECaqua		
			Autres produits :
10 ANS GARANTIE Produit			• Danfoss Reflect
	Câbles chauffants prêts à l'emploi :	**Trames chauffantes prêtes à l'emploi :**	**Thermostats/régulateurs :**
5 ANS GARANTIE Produit	• ECiceguard 18 • ECpipeheat **Articles pour touret :** • SLPG • SLIG • EChotwatt • ECpipeheat	• ECdry	• ECtemp Touch • ECtemp Smart

2 ANS GARANTIE Produit			**Thermostats/régulateurs :** • ECtemp 130 • ECtemp 132 • ECtemp 530 • ECtemp 531 • ECtemp 532 • ECtemp Next Plus • ECtemp 330 • ECtemp 316 • ECtemp 610 • ECtemp 850 IV • ECtemp Multi • ECtemp TAI 0.5 • ECtemp TAI 63 **Autres produits :** • Kit ECdry Touch • ECfoil Mirror **Tous les accessoires**

** Toutes les garanties Danfoss sont valables à compter de la date d'achat.*
*** La garantie à vie est valable pour des produits spécifiques jusqu'à la première interférence dans la construction du sol où l'élément chauffant est installé.*

2. Processus de garantie

L'installation de nos produits doit être réalisée par un installateur agréé. Pour demander la garantie, vous devez disposer d'un certificat de garantie valable.

Pour bénéficier **d'une garantie de produit ou d'une garantie totale** valables, vous devez respecter les exigences suivantes :

1. Le produit doit être installé par un installateur agréé conformément au guide d'installation spécifique au produit correspondant.
2. L'isolation et la résistance des conducteurs des éléments chauffants doivent être vérifiées avant et pendant l'installation et notées dans le certificat de garantie.
3. Le certificat de garantie du produit doit être rempli, tamponné et signé par l'installateur agréé qui effectue l'installation.
4. Une fois l'installation effectuée, conservez le certificat de garantie pendant toute la période de garantie.

Ex. : Un exemple de certificat de garantie est placé à l'intérieur de chaque boîte.

Une garantie de service complet de 20 ans est valable pour :

- heating cables: DEVIbasic™, DEVIcomfort™, DEVIflex™, DEVIsafe™, DEVIsnow™, DEVIasphalt™.
- heating mats: DEVIheat™, DEVIcomfort™, DEVImat™, DTCE, DEVIsnow™, DEVIasphalt™.

Si, contre toute attente, vous deviez rencontrer un problème avec votre produit DEVI, vous découvririez que Danfoss propose une garantie, intitulée DEVIwarranty, valable à compter de la **date d'achat si celle-ci n'est pas postérieure de plus de 2 ans à la date de fabrication**, aux conditions suivantes : Pendant la durée de la garantie, Danfoss fournira un produit comparable neuf ou réparera le produit s'il est défectueux en raison d'un défaut de conception, d'un défaut affectant les matériaux ou d'un défaut de fabrication. La décision de réparer ou de remplacer est à la seule discrétion de Danfoss.

En plus de la réparation ou du remplacement du produit défectueux, Danfoss compensera également les coûts d'installation et tout dommage aux matériaux formant le sol/la surface (par ex. maçonnerie, carrelages ou toiture) si le dommage est causé par le produit défectueux ou est un résultat inévitable de la réparation du produit défectueux pour tous les produits bénéficiant d'une garantie totale. Hors lesdits frais et dommages, la société Danfoss ne pourra pas être tenue responsable des pertes qui en résultent ou d'autres pertes indirectes ou accessoires, dont, mais sans s'y limiter, les dommages matériels ou les frais généraux supplémentaires. Aucune extension de la période de garantie n'est accordée suite à une réparation.

La garantie est valable uniquement si le CERTIFICAT DE GARANTIE est rempli correctement et que, conformément aux instructions, le défaut est immédiatement signalé à l'installateur ou au vendeur et la preuve d'achat fournie. Veuillez noter que le CERTIFICAT DE GARANTIE doit être rempli, tamponné et signé par l'installateur agréé effectuant l'installation (la date d'installation doit être indiquée). Une fois l'installation effectuée, conservez le CERTIFICAT DE GARANTIE et les documents d'achat (facture, reçu ou similaire) pendant toute la période de garantie.

La garantie DEVIwarranty ne couvre pas les dommages causés par de mauvaises conditions d'utilisation, une mauvaise installation ou si l'installation a été effectuée par des électriciens non agréés. Tout travail sera facturé à plein tarif si Danfoss doit vérifier ou réparer des défauts résultant de l'une des situations susmentionnées. La garantie DEVIwarranty ne couvre pas les produits qui n'ont pas été intégralement payés. À tout moment, Danfoss fournira une réponse rapide et efficace à toutes les réclamations ou demandes émanant de ses clients.

Toutes les réclamations outrepassant les conditions ci-dessus sont expressément exclues de la garantie DEVIwarranty.

Pour obtenir le texte complet de la garantie, consultez le site **www.devi.com.**
devi.danfoss.com/en/warranty/

CERTIFICAT DE GARANTIE

La garantie DEVIwarranty est accordée à :
La résistance d'isolation doit être mesurée au moyen d'une tension CC d'au moins 500 V pendant une minute. La valeur mesurée ne doit pas être inférieure à 50 MΩ.

Adresse _____ Tampon

Date d'achat _____

Numéro de série du produit _____

Produit	Référence	
Date d'installation et signature	Résistance du câble [Ω]	Isolation [MΩ]
Date de raccordement et signature	Résistance du câble [Ω]	Isolation [MΩ]

N.B. : *Etre en possession du certificat de garantie est obligatoire pour demander des services de garantie.*

Si vous souhaitez demander une garantie totale ou une garantie de produit, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Trouvez votre certificat de garantie produit. (Client).
2. Contactez l'installateur agréé qui a effectué l'installation et demandez-lui de lancer la réclamation au titre de la garantie auprès du distributeur concerné. (Client).
3. Le distributeur contacte les représentants locaux de Danfoss (Distributeur).
4. Les représentants locaux de Danfoss désigneront ou approuveront un expert technique pour vérifier le produit et l'installation (selon le pays, il peut s'agir d'un centre de service/représentant commercial Danfoss). (Danfoss).
5. Dans le cas de la garantie, l'expert désigné fournit le rapport de conclusion ainsi que toute la documentation et les images nécessaires au représentant commercial Danfoss. (Installateur ou représentant Danfoss).
6. Le représentant Danfoss fournit un rapport et toutes les images nécessaires pour fournir des preuves au service qualité de Danfoss. (Représentant Danfoss).
7. Danfoss évaluera le rapport (Danfoss).
    a. Si le rapport est approuvé par Danfoss, toutes les responsabilités seront couvertes.
    b. Si le rapport n'est pas approuvé par Danfoss ou l'inspection montre que le produit a été endommagé pendant l'installation ou pour d'autres raisons qui ne sont pas décrites dans le guide d'installation, tous les coûts liés à la réclamation au titre de la garantie seront couverts par le client.
8. Dans les situations contradictoires, la décision de réparer ou de remplacer le produit sera prise à la seule discrétion de Danfoss. Tous les tests supplémentaires effectués par Danfoss seront fournis gratuitement. (Danfoss).